

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -01

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2006

Réuni le vendredi 3 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme FRANCOIS ayant donné pouvoir à M. BEAUVAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à M. DIGARD.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 30 janvier 2006,

Après avoir entendu les Présidents des Commissions n°5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation » et n°6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT) le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2006-2010.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -02

sur la démarche de coopération et de rapprochement entre les deux Normandie

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2006

Réuni le vendredi 3 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance des rapports « Coopération interrégionale entre la Basse et la Haute-Normandie – Bilan et perspectives » et « Coopération ou fusion entre la Haute et la Basse-Normandie – Avantages et inconvénients d'une évolution des limites administratives et de coopérations renforcées »,

Après avoir entendu M. DROULIN, Président du Conseil Economique et Social Régional et M. COSTA, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, les conclusions de la communication du Président du Conseil Régional, ainsi rédigées :

« La Normandie bénéficie d'une notoriété mondiale, d'une identité historique forte, d'une situation géographique privilégiée de carrefour européen, et d'une économie qui sait s'appuyer sur des pôles d'excellence reconnus et complémentaires, comme l'a démontré le récent succès des projets de pôles de compétitivité bas et haut-normands.

Pour bénéficier à plein de ces indéniables atouts, une démarche innovante de coopération et de rapprochement entre les deux Normandie a été initiée au printemps 2004. Ce nouvel élan, permis par le mouvement d'alternance survenu en Basse-Normandie, a été construit autour de rencontres régulières entre les Présidents et les services des deux Régions, afin de bâtir des projets communs concrets utiles aux Normands. Dans le même temps, il a été confié aux CESR bas et haut-normands, chambres de représentation de la société civile, le soin de mener une étude approfondie des avantages et inconvénients d'une évolution des limites administratives de nos deux régions.

Cette méthode rigoureuse de rapprochement progressif des deux Régions, faite d'études, d'expérimentations et de validations successives a déjà commencé à porter ses fruits.

Les premiers projets sont en passe d'aboutir. Le fonds capital risque interrégional « Normandie Création I » a vu le jour dès la fin de l'année dernière, la nouvelle desserte ferroviaire entre Caen et Rouen a été inaugurée le 14 décembre 2005 et la 1^{ère} conférence portuaire interrégionale se tiendra le 23 mars 2006.

Parallèlement, de très nombreuses initiatives communes ont été prises dans les secteurs stratégiques qui structureront notre avenir. Que ce soit dans le domaine de la recherche (organisation des premières Assises Normandes en 2006), de l'enseignement supérieur (mise en place d'un label universitaire anglo-normand) ou dans celui des transports (volonté de mieux raccrocher notre région aux grands axes de communication européens, routiers –A 28-, aériens –nouvelles dessertes à Saint Gatien- et surtout ferroviaires –lancement d'études pour un nouveau franchissement ferroviaire de la Seine, poursuite du projet LRNVs-) ou de l'aménagement du territoire par la gestion du foncier (création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie), les deux Régions de Haute et Basse Normandie ont décidé d'avancer unies.

Il s'agit maintenant d'entretenir cet élan et de poursuivre ce processus d'approfondissement méthodique des liens entre les deux Normandie.

Les deux Régions ont aujourd'hui entamé la révision de leur SRADT, document prospectif proposant une vision à 20 ans de l'aménagement et du développement de leurs territoires. Bien que chacune d'entre elles ait défini sa propre méthodologie, la coïncidence des deux calendriers permet d'articuler les deux démarches autour des caractéristiques et des enjeux communs aux deux régions. On peut citer notamment :

- *la proximité avec la région parisienne aux effets ambivalents,*
- *l'importante façade littorale ouverte sur la Manche,*
- *l'organisation territoriale marquée par l'absence de grande métropole et basée sur un maillage serré de villes moyennes,*
- *les relations relativement fortes avec la Grande-Bretagne qui pourraient être encore approfondies.*

Ces champs d'intérêts communs nécessitent une réflexion interrégionale, seule à même de rendre effectives les orientations prises de chaque côté de la Seine.

Au cours du premier semestre 2006, les rapports remis par les CESR en décembre 2004 et en décembre 2005, doivent fournir les bases à une discussion au sein de chacune des Commissions du Conseil Régional de Basse-Normandie, afin d'identifier les nouvelles pistes qui feront les projets concrets de demain.

Dans un second temps, nous poursuivrons avec nos amis hauts-normands, la réflexion concernant l'évolution des limites administratives de nos deux régions. dans tous les cas, tout nouvel approfondissement des liens entre nos entités se fera sur le projet politique en respectant trois conditions :

- *le respect de la méthode rigoureuse, transparente et évaluative qui a prévalu jusqu'à ce jour,*
- *la définition d'un processus clair en trois temps, qui doit laisser la parole aux élus des deux Conseils Régionaux, aux partenaires de la vie publique –Villes, Départements, Agglomérations, Pays...- et à l'ensemble des citoyens de nos deux régions,*
- *en recherchant un accord global entre hauts et bas-normands, sur les objectifs et la manière d'y parvenir.*

Ainsi, nos deux Régions, hier concurrentes et aujourd'hui partenaires, pourront demain avancer réunies pour répondre aux grands défis de notre temps. »

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06 -03

sur l'avenir des programmes européens

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2006

Réuni le vendredi 3 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FONTAINE, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT.

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
Mme FERET ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. TOURRET ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir entendu M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, par 21 voix pour, 4 contre (Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT), 8 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, DETEY, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. THOURY) les conclusions de la communication de M. le Président sur les projets de Cadre de Référence Stratégique National (CRSN) et de Plan Stratégique National (PSN), ainsi rédigées :

« 1. Le débat sur les perspectives financières de l'Union européenne se solde par un accord a minima »

1.1 Après l'intégration, le 1^{er} mai 2004, de dix nouveaux Etats-membres, l'Union européenne est enfin parvenue, le 17 décembre 2005, à trouver de nouveaux équilibres budgétaires pour traduire les objectifs ambitieux qu'elle s'est donnés.

En 2000, la Stratégie de Lisbonne a en effet décidé de « faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde », avec notamment un relèvement du taux d'emplois à 70% et l'équivalent de 3% du PIB consacré à la recherche. Cette stratégie repose sur une croissance économique durable, l'amélioration qualitative et quantitative de l'emploi et une cohésion sociale renforcée.

En 2001, cet agenda pour l'avenir économique et social de l'Europe s'est doublé d'une Stratégie pour le Développement durable définie au Conseil européen de Göteborg, dans laquelle sont préconisés : la lutte contre le changement climatique, la santé publique, la pauvreté et l'exclusion sociale, le vieillissement de la société, la gestion des ressources naturelles, la mobilité et les transports.

La Région Basse-Normandie regrette que les perspectives financières de l'Union pour la période 2007-2013, telles que proposées par le Conseil, plafonnent le budget européen à 1,045 % du PIB communautaire, bien en deçà des propositions initiales de la Commission européenne (1,24%). Elle doute que les budgets adoptés permettent de garantir la poursuite d'une politique crédible de cohésion pour l'ensemble des régions européennes, ainsi qu'un soutien significatif pour les régions françaises, ces perspectives budgétaires impliquant une baisse de près de 2,5 milliards d'euros pour la France par rapport au montant qui lui a été attribué pour la période 2000-2006. Elle trouve en outre particulièrement dommageable que ce compromis vienne grever les budgets de politiques aussi importantes pour le développement et la cohésion européens que la recherche, l'éducation et la culture, le développement rural, les politiques sociales mais aussi, au sein de la politique régionale, l'objectif « coopération territoriale » qui doit prendre la suite de l'initiative communautaire Interreg III. Elle suit donc avec attention les nouvelles négociations ouvertes par le rejet massif de ces propositions par le Parlement européen le 18 janvier dernier.

1.2 - Les règlements proposés par la Commission européenne en juillet 2004 prévoient une architecture à trois étages : des Orientations Stratégiques Communautaires (OSC) formulées par la Commission ; puis, pour chaque état membre, la définition de cadres stratégiques nationaux ; enfin, des Programmes Opérationnels déclinant la mise en œuvre des fonds.

Pour la France, l'État a ainsi engagé la rédaction :

- d'un Cadre de référence stratégique national (CRSN) applicable au futur Objectif de compétitivité et d'emploi, ainsi qu'au futur Objectif de coopération territoriale, dont la Basse-Normandie relèvera et qui seront financés par le FEDER et le FSE,
- d'un Plan stratégique national (PSN) qui a vocation à décliner les orientations communautaires au titre du développement rural, désormais plus communément appelé « deuxième pilier de la Politique Agricole Commune » et pour lequel est créé un nouvel instrument financier intitulé FEADER.

L'Etat, à l'issue d'une première série de consultations régionales engagées au printemps dernier, a soumis fin novembre un projet de CRSN et un projet de PSN au partenariat régional, afin de recueillir sa vision et ses priorités d'intervention pour les futurs fonds européens.

Le calendrier très contraint de cette consultation et les risques de renationalisation des politiques européennes contenues dans ces propositions de l'Etat doivent nous conduire, comme dans les autres régions, à une très grande vigilance.

2- La Région Basse-Normandie confirme avec volontarisme son engagement dans cette démarche de réforme des programmes européens.

La Région Basse-Normandie souhaite exprimer les positions suivantes :

- *S'agissant du niveau régional de préparation, de programmation et de gestion des futurs programmes européens :*

L'absence de zonage infra-régional, conformément aux préconisations de la Commission européenne, sera indéniablement positif, au regard des inconvénients qui lui sont liés (effets d'aubaine, fracture urbain-rural, découpage artificiel d'opérations d'étendue régionale...).

Indépendamment de la question des modalités de gestion, le niveau régional apparaît comme l'échelon territorial le plus pertinent pour assurer la meilleure cohérence possible dans l'articulation, stratégique et technique, des trois fonds (FEDER, FSE et FEADER).

Or, la Région Basse-Normandie note que l'État n'exclut pas le choix de programmes nationaux pour le FSE et le FEADER, et craint une « préemption des crédits européens » par l'État pour ses seules politiques nationales (pôles de compétitivité, plan de cohésion, loi rurale et loi de modernisation agricole...). Les fonds européens n'ont évidemment pas vocation à constituer la variable d'ajustement des crédits de l'État.

*Au delà de simples atouts de coordination et de bonne articulation entre les fonds FEDER, FSE, FEADER et Fonds européen pour la Pêche (FEP), **la Région souligne en revanche la cohérence du niveau régional pour la gestion des trois fonds européens**, en lien avec les exercices stratégiques en cours, et notamment le SRADT, le PRDFP et le SRDE, en vue de garantir une utilisation optimisée des fonds structurels européens dans le cadre de priorités régionales partagées, et ainsi leur plein effet-levier dans l'accompagnement des politiques de développement.*

Il est en particulier indispensable que la Région, compétente en matière de formation professionnelle, d'apprentissage et de coordination du développement économique, participe pleinement à la définition des orientations nationales à prendre en compte par le FSE, et que, en cohérence avec le FEDER, les priorités des programmes opérationnels soient définies au niveau régional, et prennent explicitement en compte différents dispositifs tels que la formation tout au long de la vie, le congé individuel de formation, les emplois émergents dans le domaine sanitaire et social, les emplois tremplins, etc...

- *S'agissant des priorités resserrées :*

La Commission européenne a proposé 3 objectifs prioritaires pour l'utilisation des fonds européens pour la période 2007-2013 : innovation et économie de la connaissance, accès aux services de transports et de télécommunications d'intérêt général, environnement et prévention des risques.

La réduction des enveloppes disponibles au titre des futurs programmes incite à davantage de sélectivité dans le choix des priorités.

La Région Basse-Normandie plaide fortement en faveur de priorités bien ciblées, principalement centrées sur les aspects économiques et sociaux, en cohérence avec la vision de développement durable équilibré promue par la stratégie de Lisbonne-Göteborg, et que le PSN et le CRSN (ainsi que les programmes opérationnels ultérieurs) auraient vocation à mieux intégrer.

A cet égard, en ce qui concerne le FEDER, la Région Basse-Normandie partage la volonté des autorités françaises d'accorder, au sein des futurs programmes régionaux, une place primordiale au soutien à l'innovation mais rappelle toutefois que ce soutien ne peut se limiter ni aux pôles de compétitivité ni aux grands projets portés par l'État (AII, ANR, etc.)

Elle insiste pour que le futur programme régional fasse toute sa place à la stratégie et à la politique de soutien à l'innovation élaborées dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE).

La Région Basse-Normandie confirme qu'en matière de gestion des risques, la priorité d'intervention des fonds européens doit être donnée aux risques naturels et que la prévention/réparation des risques technologiques relève en premier lieu de l'application du principe « pollueur/payeur »; elle souligne à cet égard la nécessité pour l'État d'assumer les obligations, notamment financières, qui lui incombent en termes de gestion des risques technologiques.

Elle regrette en outre l'absence d'une véritable dimension environnementale et plus généralement de développement durable et demande que dans ce domaine le CRSN, tant dans sa partie consacrée au diagnostic que dans sa partie stratégique, fasse pleinement place aux actions relatives à ces deux dimensions notamment en matière de biodiversité, d'énergies renouvelables, de gestion de l'eau et de traitement global des risques y compris sanitaires.

La Région Basse-Normandie rappelle son attachement à la problématique des transports mais souhaite qu'elle fasse l'objet dans le CRSN d'une très forte sélectivité, en se limitant au développement du ferroviaire propre et de l'intermodalité, prenant en compte notamment les infrastructures portuaires. Elle regretterait en effet que la priorité donnée à l'accès aux services de transports aille à l'encontre de la protection de l'environnement et du développement durable du territoire.

En tout état de cause, la Région souhaite que des priorités plus fines soient établies, à l'issue de la réalisation du diagnostic territorial, par le partenariat régional dans le cadre de la définition des programmes opérationnels, et dans une démarche de priorisation prenant en compte les politiques territoriales, notamment celles mises en œuvre par la Région.

Pour le FSE, la Région Basse-Normandie souhaite tout d'abord que la rédaction du volet Emploi du CRSN soit revue dans un sens plus stratégique, et évite notamment de citer des mesures pour ne pas limiter la capacité des acteurs régionaux à innover et faire évoluer les programmes publics tout au long de la durée du programme.

En outre, il lui paraît souhaitable de prendre en compte les difficultés spécifiques à certains publics sous la forme de démarches transversales plutôt que par la mise en œuvre d'actions spécifiques aboutissant à un découpage excessif des publics. Cela est particulièrement le cas pour l'égalité entre les hommes et les femmes et le vieillissement de la population active, qui pourraient être une dimension qualitative à intégrer dans l'ensemble des projets, plutôt qu'une thématique faisant l'objet d'un financement spécifique.

Sur l'axe relatif à l'adaptation des travailleurs et des entreprises, la Région Basse-Normandie souhaite que le CRSN intègre de manière plus explicite le développement de l'accès à la formation des salariés les moins qualifiés ainsi que la nécessité d'appréhender les mutations économiques d'une manière plus globale, en y intégrant l'accompagnement des restructurations et le reclassement des salariés.

Elle soutient l'accent mis sur la création d'activités et la transmission-reprise d'entreprise et souhaite que le FSE puisse contribuer à la mise en place d'un dispositif plus incitatif, avec un accompagnement des créateurs et repreneurs à toutes les étapes de leur parcours, y compris dans le suivi post-crédation ou reprise. Par ailleurs, dans un souci de cohérence et de simplification, il lui paraît souhaitable de regrouper au sein de cet axe l'ensemble de l'intervention du FSE sur ce thème, y compris les axes relatifs à la création d'activités par les personnes en difficulté et les demandeurs d'emploi.

Sur l'axe relatif à l'amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, la Région souhaite qu'il soit davantage fait référence à la nécessité de développer la qualification des demandeurs d'emploi en cohérence avec les besoins de l'emploi régional, dans l'objectif de leur permettre d'accéder à un emploi durable. Il s'agit en particulier de développer l'accès au niveau supérieur pour répondre au déficit d'encadrement dans les entreprises bas-normandes, et de veiller à promouvoir la qualification des demandeurs d'emploi dans les secteurs qui conditionnent le développement économique et l'attractivité du territoire bas-normand, au niveau local comme au niveau régional.

Sur l'axe relatif à l'inclusion sociale et la lutte contre les discriminations, la Région Basse-Normandie souhaite que la rédaction du texte soit simplifiée et adopte une approche par type d'actions plutôt que par une liste de dispositifs et de publics cibles.

Elle approuve le soutien apporté à la lutte contre l'illettrisme, et souhaite que soient intégrées la prévention du décrochage scolaire et la réalisation d'une meilleure articulation entre les dispositifs d'accompagnement des jeunes dans les mois qui suivent leur sortie du système scolaire visant la construction d'un itinéraire vers la qualification, soit par retour vers la formation initiale, soit dans le cadre des dispositifs de formation financés par la Région.

Sur l'axe relatif à l'investissement dans le capital humain, la Région souhaite introduire la possibilité d'intervenir sur des actions visant à faciliter les passerelles entre les différentes filières de formation et à favoriser la mixité des publics, ainsi que les actions d'accompagnement permettant de réduire les abandons et les ruptures dans les dispositifs d'apprentissage et d'alternance.

Elle approuve l'importance attachée à la revalorisation de l'apprentissage, en cohérence avec les actions de lutte contre la sortie du système scolaire et sans qualification et l'objectif de qualification de la population active prévu dans les axes 2 et 3.

Sur l'axe relatif au partenariat et à la mise en réseau, elle souhaite que le cadrage de cette mesure soit revu selon une approche plus stratégique qui pourrait être le soutien aux petits porteurs de projet, l'appui aux démarches locales et le développement de projets innovants ou incluant une dimension transnationale.

Pour le FEADER, la Région Basse-Normandie regrette l'aspect trop descriptif de l'état des lieux contenu dans le PSN, et souhaite qu'il développe davantage les problèmes d'évolution des exploitations, des lentes réductions de leur surface agricole utile, des effets de la baisse générale des prix agricoles sur la capacité à investir, ainsi que les difficultés générées par les coûts énergétiques.

Elle note également plusieurs problèmes d'échelle : les programmes concernant la lutte contre l'effet de serre, la qualité des eaux, la protection contre les inondations doivent être conçus, chaque fois que possible, à des échelles interrégionales. A l'inverse, les actions concernant la relève des générations et les zones difficiles relèvent clairement du niveau régional et non pas du niveau national.

La Région Basse-Normandie relève également que le projet de PSN ne prend pas en compte certaines de ses spécificités, telles que l'agriculture herbagère ou encore le littoral, dans ses aspects aussi bien agricoles que non agricoles, alors même qu'il constitue un aspect essentiel du développement d'une région maritime comme la Basse-Normandie.

Les priorités spécifiques de la Basse-Normandie pour l'utilisation du FEADER pourraient s'articuler autour de trois enjeux : la dimension économique d'une part, autour notamment des filières régionales importantes que sont non seulement la pêche, la conchyliculture et l'industrie agroalimentaire, mais aussi la filière bois ; d'autre part la préservation du maillage des services en milieu rural ; et enfin la plurifonctionnalité des campagnes (évolution des structures agricoles, accueil des populations...).

- S'agissant d'un volet territorial à intégrer dans les programmes opérationnels :

Le projet de CRSN évoque à plusieurs reprises, sans en détailler les contours ou le contenu, un « volet territorial » des programmes opérationnels.

La Région soutient cette perspective et demande à ce qu'elle soit retenue et précisée, en particulier pour prendre en compte les politiques territoriales qu'elle conduit. Elle souhaite que ce volet territorial privilégie, en conformité avec la loi d'orientation pour l'aménagement du territoire, le niveau des pays, des agglomérations, ainsi que les Parcs Naturels Régionaux.

Un tel volet territorial permettra, dans le souci d'une mise en œuvre parfaitement intégrée des différents fonds européens (FEDER, FEADER, FSE), la prise en compte des projets et des priorités d'un territoire, dans le cadre d'une stratégie ciblée, en lien par ailleurs avec les dynamiques de projet soutenues par les démarches Leader +.

La Région Basse-Normandie demande par ailleurs que les modalités de la prise en compte éventuelle de la dimension urbaine soient discutées et décidées au niveau régional.

3- La Région est prête à assurer un rôle d'autorité de gestion

La Région rappelle le rôle majeur qu'elle entend jouer dans l'élaboration du programme opérationnel bas-normand au bénéfice du développement régional. L'horizon européen de 2007 constitue une priorité importante pour la Région, qui réactivera sa présence à Bruxelles dès mars 2006, non seulement dans une logique de représentation institutionnelle, mais aussi et surtout dans le souci d'offrir aux projets bas-normands une ressource d'information et d'appui en prise directe avec les instances et les réseaux communautaires.

Par ailleurs, la Région a déjà eu plusieurs occasions d'indiquer qu'elle se mettait en situation de gérer la prochaine génération de fonds structurels européens à l'horizon 2007 : elle confirme aujourd'hui sa position fortement volontariste.

Fortement volontariste, car il paraît évidemment utile et cohérent de confier à la Région la gestion des fonds européens, en parallèle avec les évolutions engagées à travers la loi de décentralisation du 13 août 2004 et en cohérence avec la compétence de plein exercice qui est désormais la sienne en matière de formation tout au long de la vie, ou le rôle de coordination qui lui est confié en matière de développement économique. Les outils régionaux d'orientation que sont le PRDFP, le SRADT et le SRDE constituent à l'évidence des points d'appui incontournables des futurs programmes opérationnels. Elle a par ailleurs démontré ses capacités de gestion de fonds européens pour le FSE en 2000-2006.

C'est pourquoi la Région revendique fermement le rôle d'autorité de gestion responsable de la définition des stratégies régionales, de l'élaboration des programmes opérationnels et de leur gestion, pour les trois fonds FEDER, FSE et FEADER. Elle s'engage à jouer ce rôle dans le respect et l'écoute du partenariat régional, comme elle l'a déjà démontré à maintes reprises.

Néanmoins, une gestion par la Région des futurs programmes opérationnels prendra sens en fonction de la liberté effectivement accordée au partenariat régional pour décider des priorités d'intervention. Elle récusé en effet l'idée de se retrouver en position de gérer des fonds européens dont l'affectation aurait été définie par l'État sur des politiques nationales.

Elle dénonce d'ailleurs la volonté du Gouvernement de lier les fonds structurels à certaines politiques contractuelles initiées par l'État dans le cadre de procédures nationales d'appels à projets, et considère que ces politiques, sans lien et en concurrence directe avec la politique territoriale contractualisée, sont susceptibles de brouiller la vision de la stratégie poursuivie par les Régions en matière de développement économique et d'aménagement du territoire.

La Région Basse-Normandie renouvelle en tout cas son souhait de voir le gouvernement français clarifier rapidement le rôle qu'il entend confier aux Régions dans le dispositif, notamment sur la gestion des futurs programmes, dans le prolongement de l'article 44 de la loi du 13 août 2004.

4- La Région déplore l'évolution de la réglementation communautaire en matière d'aides aux entreprises

La Région prend acte avec déception des nouvelles lignes directrices de la Commission européenne concernant les aides d'État à finalité régionale, qui prévoient la diminution des taux d'aide aux entreprises, et la réintroduction d'un zonage calculé sur la base de critères statistiques très défavorables à la France, puisqu'ils ne permettent qu'à 15,5% de sa population métropolitaine d'être couverte (+6,9% à titre transitoire jusqu'en 2008). Alors même qu'elle prône par ailleurs la cohésion territoriale, la Commission handicape ainsi lourdement les régions qui, comme la Basse-Normandie, doivent encore assurer la reconversion industrielle de leur territoire.

La Région souhaite vivement qu'une très large proportion des territoires bas-normands soit retenue, afin que non seulement les territoires en mutation, en reconversion ou les territoires ruraux fragiles, mais également les entreprises situées sur les zones plus attractives de la région, notamment celles concernées par les pôles de compétitivité puissent bénéficier d'un encadrement réglementaire favorable.

La Région Basse-Normandie demande que la définition du zonage de ces aides soit réalisée en co-pilotage État-Région, et qu'une véritable marge de manœuvre soit laissée au partenariat régional dans la prise de décision concernant ce zonage.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -04

sur le développement économique : Pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées »

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2006

Réuni le vendredi 3 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FONTAINE, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT.

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. TOURRET ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 1 abstention (M. CHATELAIS)

- d'autoriser le Président à signer le projet de contrat cadre du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées » joint en annexe, sans précision sur le zonage R&D qui fera l'objet d'une communication ultérieure.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -05

**sur l'économie sociale et solidaire : remise gracieuse d'une Prime Régionale à la
Création par l'Insertion**

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2006

Réuni le vendredi 3 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FONTAINE, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT.

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. TOURET ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- de transférer de la SARL ROND POINT ORIENTAL le bénéfice de la remise gracieuse de 1 524 € accordée par délibération n° 05-90 du 24 octobre 2005 à la SARL CONFORIENT, s'agissant d'un changement de dénomination sociale ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -06

sur l'agriculture : soutien à la filière équine – Pôle de compétitivité « Filière équine »

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2006

Réuni le vendredi 3 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FONTAINE, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT.

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. TOURRET ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 2 abstentions (MM. CHATELAIS, MOURARET)

- d'approuver le projet de contrat de pôle de compétitivité « Filière équine » ainsi que les annexes 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8, joint en annexe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver l'annexe 3 relative au zonage R&D ;
- d'affecter sur l'AE « Aménagement rural » de 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 120 000€ ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une aide de 120 000 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie au titre du fonctionnement 2006 du pôle de compétitivité « Filière équine », sans préjuger des modalités d'attribution des dotations 2007 et 2008, prévues à l'annexe 8, qui restent liées à l'évaluation de l'année écoulée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -07

sur le personnel de la Région

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2006

Réuni le vendredi 3 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FONTAINE, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT.

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. TOURET ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires générales »

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation des postes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- de créer :

- ^ 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- ^ 2 postes relevant du cadre d'emplois des agents administratifs qualifiés,

- de transformer :

- ^ 1 poste d'agent administratif qualifié en 1 poste d'attaché,
- ^ 1 poste de rédacteur en 1 poste d'attaché,

- d'ouvrir un poste d'attaché parmi les postes d'attaché territorial créés par délibération n° 05-83 du 24 juin 2005 et en application de l'article 3, alinéa 3 de loi du 26 janvier 1984, à défaut de candidatures statutaires adéquates, à des agents contractuels de catégorie A, rémunérés selon leur niveau de diplôme et leur expérience professionnelle par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux et susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire y afférant ;

- d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet, au chapitre 930 du budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06 -08

sur la mise en place d'une régie d'avances

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2006

Réuni le vendredi 3 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FONTAINE, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT.

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. TOURRET ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires générales »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 4 contre (Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'instituer une régie d'avances afin d'assurer le fonctionnement de l'antenne de la Basse-Normandie à Bruxelles ;

- de ne pas attribuer d'indemnité au régisseur ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'arrêté, joint en annexe, portant institution de ladite régie,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -09

sur la mise à jour du règlement intérieur

Réunion du VENDREDI 3 FEVRIER 2006

Réuni le vendredi 3 février 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CHATELAIS, DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, Mmes DUPONT, FERET, M. FONTAINE, Mmes FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT.

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme BASSOT,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. TOURRET ayant donné pouvoir à M. SOUBIEN.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter les dispositions du Règlement Intérieur en ajoutant un nouvel article portant sur les dispositions suivantes :

« ARTICLE 69 BIS :

Les motions et vœux d'intérêt général doivent être remis au Président, dans les 15 jours qui précèdent la session afin d'être transmis à chaque conseiller régional en même temps que le dossier de séance, dans le délai réglementaire des 12 jours.

Les motions et vœux participant de l'urgence sont soumis, lors de la réunion des Présidents de groupes précédant la réunion, à la seule appréciation du Président pour en décider de leur examen en session.

Le nombre de vœux ou motions est limité à un par groupe politique et par session. »

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON